



## Mise à disposition / collectivité / démonstrateur r&d

Par **Florian\_ArcEssor**, le **06/04/2011** à **22:14**

Bonjour,

Une collectivité publique peut-elle, et dans quelles conditions, mettre à disposition d'un groupement d'entreprises un terrain pour la réalisation d'un démonstrateur R&D (expérimentation d'équipements urbains innovants) ?